

COMMISSION FOOTBALL LOISIR

La Commission se réunit tous les Mardis
Tél direct : 04.94.08.97.79

Réunion du Mardi 8 Septembre 2020 **P.V. n° 4**

Président : M. Julien LE DORAN
Secrétaire : M. Francis BERNAL
Présents : MM. Bernard JANIN - Georges PEZZOLI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Préparation de la saison 2020 / 2021*

TRAITEMENT DU COURRIER

ST MANDRIER : Transmet le créneau horaire de ses rencontres qui se joueront le jeudi à 20h30. Noté.

LOUP FC : Concernant l'assemblée générale du District. Noté et réponse faite.

PREPARATION SAISON 2020-2021

Les clubs libres désirant engager une équipe « Loisir » ont jusqu'au 30 AOUT pour le faire par l'intermédiaire de FOOTCLUB.

Cette année comme en foot « libre » il n'y aura pas de Coupe mais uniquement un championnat.

RAPPEL

REUNION DE DEBUT DE SAISON AVEC LES CLUBS

La réunion avec les clubs se tiendra le Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 au siège du District avec **port du masque obligatoire.**

En raison de la crise sanitaire, cette réunion se tiendra en extérieur.

CHAMPIONNAT 2020 – 2021

Le championnat débutera durant la semaine 42 (12 octobre 2020) ou 43 (22 Octobre 2020).

Le planning sera fait en conséquence, cette année étant une année uniquement avec un championnat, les semaines qui devaient être attribuées à la Coupe seront redistribuées pour des journées de rattrapage.

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale électorale du District se tiendra le Samedi 19 Septembre 2020 à PIERREFEU, salle André Malraux, à partir de 8h30.

Les documents vont être envoyés aux clubs la semaine prochaine. Parmi ces documents un est très important, « **Le Pouvoir** », celui-ci permet au club qui ne peut participer à l'assemblée générale d'être représenté par un autre club. **Tout club qui ne sera pas présent ou représenté encoure une amende de 46 €.** Les clubs qui ne peuvent venir doivent compléter le pouvoir en y apposant leur tampon ainsi que leur signature et de laisser la ligne du club les représentant vierge.

Aucun membre de la commission ne peut représenter un club quel qu'il soit.

Les pouvoirs doivent parvenir au district au plus tard pour le 15 Septembre si le courrier est adressé à la commission ou les 17 et 18 Septembre s'il est adressé au secrétariat du District.

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

POINT D'INFORMATION COVID 19

Voir sur le site du district les modalités pour l'application des gestes barrières et du protocole à suivre avant, pendant et après une rencontre.

Un protocole sanitaire de reprise de championnat va être envoyé à tous les clubs avant la reprise du championnat.

INFORMATIONS POUR LES CLUBS

CRENEAUX HORAIRES ET TERRAINS :

Les clubs connaissant déjà les jours, les créneaux horaires et les terrains qui leur sont alloués doivent communiquer ces informations le plus rapidement possible à la commission.

CORRESPONDANTS :

Pensez à mettre à jour sur Footclub (ou auprès de la commission et du secrétariat du District) les **noms et numéros de téléphones des correspondants des équipes** qui seront joignables en cas de problèmes (matches reportés pour alerte orange entre autres) ou pour des demandes de renseignements.

LICENCES :

Si un club doit faire signer un joueur qui a déjà une licence de football « Libre » ou « Futsal », il devra communiquer à la Commission le club d'appartenance même si le joueur vient du même club, le n° de la licence et le nom du joueur.

Les clubs peuvent toujours faire des demandes de licences, il reste deux mois avant la reprise du championnat.

CLUB AVEC PLUSIEURS EQUIPES

Les clubs devront donner à la commission le nom des joueurs composant chaque équipe, ceci dans le seul but d'éviter d'avoir des réclamations et des recours abusifs. Les feuilles de matchs seront régulièrement pointées.

DESIGNATION DES OFFICIELS

Comme les années précédentes, sauf changement de dernière minute, les désignations des officiels seront assurées par M. Georges PEZZOLI, membre de la C.D.A.

Vous pouvez le joindre sur son portable au 06.74.90.63.20.

Si un club ne désire pas être arbitré par tel ou tel arbitre, il doit en faire la demande auprès de la commission qui transmettra.

CONTACT PRESIDENT DE LA COMMISSION

Pour toutes demandes de renseignements vous pouvez contacter M. LE DORAN, Président de la Commission Football Loisir au 06.81.89.36.41.

Prochaine réunion
Le mardi 15 Septembre 2020

Le Président : Julien LE DORAN
Le Secrétaire : Francis BERNAL